

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**25 juin à 20h30 Salle Roger PERRIN**

Le 25 juin 2020 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Roger Perrin, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Tous sauf

**Absent représenté :** Ludovic VAN WAESBERGE par Pierre QUILLERE

Olivier CHANOINAT, Trésorier, excusé

Coralie ADNOT a été nommée secrétaire.

Communications:

27/06/2020 - 14h Visite pour le Conseil municipal des bâtiments communaux - rdv devant la Mairie

30/06/2020 - 10h30 Visite de sécurité école Jeanne d'Arc

1er/07/2020 - 18h à Sézanne (salle de la femme sans tête) AG du CLIC

02/07/2020 - 9h RDV avec le bureau d'études SOFIM à la Mairie pour les travaux dans le quartier Châtaigniers

03/07/2020 - 19h AG Sporting Club

06/07/2020 - Installation d'un cirque

09/07/2020 - 20h30 Conseil municipal

13et 14/07- Fête nationale - animations annulées sur décision préfectorale

14/08/2020 - Passage du Tour de l'Avenir à Montmirail

## 2020-9876 Affectation du résultat 2019

La détermination du besoin de financement de la section d'investissement doit prendre en compte :

• Déficit d'investissement au 31.12.2019	113 649,17 €
• <b>Excédent de fonctionnement au 31.12.2019</b>	<b>573 954,40 €</b>
• Restes à réaliser (RAR) au 31.12.2019 - Recettes	197 466,00 €
• Restes à réaliser (RAR) au 31.12.2019 - Dépenses	434 841,70€
<b>Résultat cumulé (fonctionnement et investissement)</b>	<b>222 934,53 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'affecter en section d'investissement, (compte 1068) : 373 954,40 € pour le besoin de financement de la section d'investissement.

Par déduction, en section de fonctionnement, l'excédent reporté (compte 002) sera de 200 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

## 2020-9877 Durée d'amortissement des biens acquis en 2019

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide d'établir l'amortissement des biens acquis en 2019 de la manière suivante

- 2 ans: onduteur
- 3 ans: logiciel
- 5 ans: Fonds de concours travaux d'assainissement, extincteurs, véhicule, équipement sécurité véhicule, souffleur, ponceuse, tondeuse, équipements électriques, téléphones, photocopieur, talkie-walkie, guirlandes, aspirateur, coffre défibrillateur, micros sans fil

- 6 ans: drapeaux
- 10 ans: Plaque commémorative, coussin berlinois, passages piétons, panneaux de signalisation, panneau de chantier, marquage horizontal, échelle mobilier urbain, vitrines extérieures, tables pique nique, toilettes mobiles, remorque, armoires, bureaux, tables, étagères, stores vénitiens, bâches pour tente, enceintes cinéma
- 15 ans: Effacement des réseaux basse tension
- 30 ans: Fonds de concours groupe scolaire,

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9878 Vote du budget primitif 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote le Budget Primitif 2020, pour la ville.

Les recettes et les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 509 950,00 €.

Les recettes et les dépenses de la section d'Investissement s'équilibrent à la somme de 2 518 974 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **Précisions concernant l'encours de la dette de la commune:**

Le capital restant dû est de 928 583,30 € ce qui représente environ 251,92 € par habitant contre 881 € par habitant en moyenne pour les communes de la même strate (entre 3500 et 5000 habitants).

## **2020-9879 Modification des tarifs du cinéma le Don Camillo**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide de fixer les tarifs du cinéma le Don Camillo au prix de 5 euros jusqu'au 7 juillet 2020 suite à la demande de l'entreprise Cinéode en charge de l'exploitation du cinéma.

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention (Jean-Pierre SCHANG)*

## **2020-9880 Suppression des droits de voirie pour les commerçants de Montmirail**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide de supprimer les droits de voirie pour l'année 2020 pour les commerçants de Montmirail occupant le domaine public. Cette disposition concerne les cafés, les restaurants, la fleuriste et le camion pizza.

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9881 Extension de la maison médicale - avenants au lot électricité**

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de valider les 2 avenants pour un montant total de 4 613,29 € HT.

Le premier avenant consiste à modifier le marché initial en remplaçant les bornes d'éclairage du parvis par 2 candélabres qui seront protégés par un arceau de sécurité.

Le deuxième avenant concerne une modification sur la porte d'entrée principale du bâtiment avec le remplacement de l'alimentation, l'installation d'un système de verrouillage intérieur et la mise en place d'un détecteur de présence pour la lumière dans les toilettes existants à l'étage.

*Adopté à l'unanimité*



## **2020-9882 Acquisition d'une clôture rue de la 3<sup>ème</sup> avenue**

Le projet consiste à 'acquérir une clôture afin d'empêcher des occupations illégales de la 3<sup>ème</sup> avenue. L'objectif est de prévoir 330 mètres linéaires de clôture en bois pour empêcher le passage des véhicules.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de valider l'offre de l'entreprise RONDINO pour un total de 10 790,98€ HT.

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention (Sabine MARY)*

## **2020-9883 Travaux de réfection du lavoir de Fontaine Essarts**

Ce projet consiste à remettre en valeur ce patrimoine en procédant à une restauration des murs en pierre, de la charpente et de la couverture.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de retenir l'offre de l'entreprise MOREL pour 60 982,78 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9884 Demande de subvention pour les travaux de sécurité routière sur la RD 41**

Le projet de travaux sur la RD 41 / rue Jeanne d'Arc / Place Frérot consiste à la sécurisation devant l'école Jeanne d'Arc en réalisant un aménagement avec notamment un élargissement du trottoir. Le projet consiste également en la réfection des trottoirs et des places de stationnement Place Frérot, rue Jeanne d'Arc et Place de la Mairie.

Le coût du projet est estimé à 126 833 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches afin d'obtenir toutes les aides financières possibles pour le financement.

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9885 Avis sur le projet de chambres d'hôtes et d'hébergements insolites rue de la Garenne**

Il s'agit d'un projet privé consistant en la création de chambres d'hôtes et d'hébergements insolites rue de la Garenne.

Ce projet situé en zone UDe et N du Plan local d'urbanisme prévoit la création de plusieurs hébergements insolites (cabane, bulle transparente, chalets). A ce titre leur construction pourra être autorisée au titre des "installations et équipements de tourisme vert" conformément au règlement de la zone N du PLU.

Le Conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable au projet de chambres d'hôtes et d'hébergements insolites situé rue de la Garenne.

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9886 Détermination du montant des vacances funéraires**

Afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil s'effectuent sous la responsabilité du maire, en présence d'un agent de police

municipale délégué par le Maire pour l'ensemble des opérations funéraires donnant droit à vacation conformément à l'article R.2213-48 du Code Général des Collectivités territoriales

L'intervention du policier municipal donne lieu à versement d'une vacation.

Le montant de la vacation est fixé par le maire après avis du Conseil municipal, et doit être compris entre 20 € et 25 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré émet un avis favorable au montant de 25 € pour les vacations funéraires.

*Adopté à l'unanimité*

## **2020-9887 Travaux de réfection de l'église de Montmirail - avenant au marché**

Il s'agit d'un l'avenant nécessaire dans le cadre du marché de travaux pour la réfection du portail d'entrée de l'église de Montmirail consistant à la reprise de l'habillage en pierre de l'anse de panier du linteau.

Il est proposé de réaliser ces travaux par voie d'avenant au marché de travaux actuel selon les conditions prévues aux article R.2194-1 du Code de la Commande publique autorisant une augmentation (chaque lot étant évalué séparément) de 50% de la valeur initiale du marché.

Le recours à ces dispositions se justifie pour des raisons économiques (l'entreprise étant déjà sur place, les coûts étant de fait réduits) et techniques avec une impossibilité de faire intervenir plusieurs entreprises simultanément sur la zone des travaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de valider l'avenant de l'entreprise LEON NOEL pour 4 087,94 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h25

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

